

Israël officialise le vol des terres palestiniennes de Cisjordanie

Le parlement israélien a franchi une nouvelle étape dans la colonisation, en adoptant lundi soir une loi « légalisant » le vol de terres privées palestiniennes en Cisjordanie.



(A Hébron-al Khalil, un jeune palestinien regarde, dans le lointain, la lèpre coloniale qui ronge son pays)

La mesure, cyniquement appelée « Loi de développement de la colonisation en Judée et Samarie », a ceci de nouveau que jusqu'à présent, la confiscation des terres palestiniennes se faisait, sous l'égide de l'autorité militaire d'occupation, au nom de considérations « de sécurité ». Une fois le territoire « confisqué, il est alloué à la construction de colonies. Cette politique, tout aussi criminelle que celle adoptée lundi, concerne la majorité des colonies juives implantées à Jérusalem-Est et en Cisjordanie.

Mais il y a un autre type de colonies, et pas des moindres, qui se sont installées, toujours avec le soutien du régime, mais sans même un semblant de vernis juridique, et qui étaient jusqu'à présent appelées « colonies illégales » ou « avant-postes illégaux » (comme si les autres colonies ne constituaient pas elles aussi des crimes de guerre, au regard notamment de la IVème Convention de Genève sur le droit de la guerre).

Et ce statut d'illégalité reconnu par la puissance occupante elle-même laissait ouverte une petite fenêtre de contestation, devant les tribunaux israéliens, aux Palestiniens spoliés.

Une fois n'est pas coutume, la Cour Suprême israélienne a ainsi ordonné récemment la restitution à leurs légitimes propriétaires palestiniens des terres occupées par « l'avant-poste » colon d'Amona.

Et après s'être fait beaucoup tirer l'oreille, le gouvernement a fini, il y a quelques jours, par expulser les colons d'Amona, tout en s'engageant à leur donner de nouvelles terres ... volées à d'autres propriétaires privés palestiniens.

Dans l'immédiat, avec la loi de lundi, 16 colonies (Ofra, Eli, Netiv Ha'avot, Kokhav Hashahar, Mitzpe Kramim, Alon Moreh, Ma'aleh Mikhmash, Shavei Shomron, Kedumim, Psagot, Beit El, Yitzhar, Har Bracha, Modi'in Illit, Nokdim et enfin Kokhav Yaakov) accèdent au statut de colonies « normales ». Le texte précise que leurs propriétaires ne pourront même plus tenter de s'adresser aux tribunaux palestiniens pour contester le vol. A noter que plusieurs de ces implantations sont situées au-delà du mur dit de « séparation », ce qui confirme la volonté israélienne d'avaloir l'intégralité des territoires, et de procéder au nettoyage ethnique de leurs populations palestiniennes.

Selon la presse israélienne, Netanyahu aurait été hésitant à faire passer la loi avant d'avoir rencontré Trump à Washington, où il doit se rendre dans une dizaine de jours.

Mais ses partenaires de la coalition du parti Habayit Hayehudi (« Le Foyer Juif ») ont fait de la surenchère, et exigé qu'on passe tout de suite au vote, faute de quoi ils se faisaient fort de faire tomber le gouvernement.

Netanyahu a alors cédé, et a annoncé dans le courant de la journée de lundi, alors qu'il se trouvait à Londres, qu'il prenait aussitôt l'avion pour faire voter la loi dans la soirée à Jérusalem. « Nous avons informé la Maison-Blanche », s'est-il contenté d'indiquer, convaincu que l'impunité jouera cette fois encore.

La nouvelle loi a au moins le mérite de la clarté : elle plante le dernier clou dans le cercueil de la fantasmagorie « solution à deux Etats » derrière laquelle nos dirigeants ont fait mine de se raccrocher depuis des années, tout en laissant laisser Israël dévorer jour après jour la Palestine.

Ne nous faisons cependant pas d'illusions : nos dirigeants actuels (ou ceux qui aspirent à l'être, de Fillon à Macron en passant par Le Pen) n'imposeront pas pour autant de sanctions à l'Etat voyou malgré ce nouveau coup de force.

Les Palestiniens, continuent de résister dans un contexte de plus en plus difficile pour eux.

C'est pourquoi ils doivent pouvoir compter sur une aide citoyenne internationale, avec en particulier le développement de la campagne internationale BDS de Boycott – Désinvestissements – Sanctions.

A Paris, venez nombreux nous rejoindre samedi 11 février au rassemblement de protestation, de 14 heures à 18 heures, Place Edmond-Michelet (Face au centre Beaubourg-Pompidou, M° Châtelet, Hôtel-de-Ville ou Rambuteau)

Palestine vivra ! Boycott Israël !

CAPJPO-EuroPalestine